



DECISION N° 2023-438

Contrat de cession de droits de représentation de spectacle entre la Ville de Perpignan et la Cie Les Petites Gens pour le spectacle "Bien Vieillir" à la Médiathèque de Perpignan

Direction de la Culture
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers municipaux ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

Vu l'article R2122-3 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une performance artistique unique ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un spectacle dans le cadre de ses activités dans les bibliothèques et médiathèques de la Ville ;

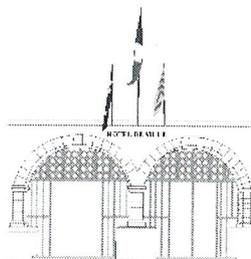
DECIDE

Article 1 :

La Ville de Perpignan conclut un contrat de cession avec la Compagnie Les Petites Gens, ci-après désignée « Le Producteur », pour assurer le spectacle « Bien Vieillir » dans le cadre de la Sant Jordi, le samedi 15 avril 2023 à 10 h à la Médiathèque à Perpignan.

Article 2 :

La Ville de Perpignan s'engage à verser au producteur, sur présentation d'une facture à l'issue de la prestation, la somme de 300,00 € HT (trois cents euros HT) TVA non applicable.



Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le 21 AVR. 2023

ID Télétransmission : 066-216601369-20230421-171482-AV-1-1

Accusé reçu le : 21 AVR. 2023

Affiché le : 21 AVR. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

